

Sans auxiliaire de vie scolaire depuis deux ans, les parents d'un enfant handicapé déposent un référé

LEMONDE.FR avec AFP | 13.10.06 | 17h55 • Mis à jour le 13.10.06 | 18h58

Cela fait deux ans qu'ils attendent un auxiliaire de vie scolaire (AVS) pour leur fils autiste de 5 ans, scolarisé dans une école maternelle parisienne. Sans cette personne – chargée de favoriser l'intégration des enfants handicapés en milieu scolaire en les aidant, en concertation avec les enseignants, dans des tâches de la vie quotidienne (écriture, lecture, manipulation d'objets...) –, la scolarité de certains d'entre eux est fortement compromise, sinon impossible. Ne voyant toujours rien venir après cette nouvelle rentrée scolaire, ces parents ont déposé mercredi un référé devant le tribunal administratif de Paris, a annoncé, vendredi 13 octobre, le Snuipp-FSU.

Selon le principal syndicat des écoles primaires, qui a signalé cette situation dans un communiqué, "une famille du 19^e arrondissement de Paris a décidé de porter cette carence de l'Etat devant le

tribunal administratif. Pour son enfant, la présence de l'auxiliaire de vie scolaire est indispensable en classe".

"100 À 150 ÉLÈVES HANDICAPÉS DANS CE CAS"

Le père de cet enfant autiste âgé de 5 ans a expliqué qu'il a cessé de renouveler, depuis deux ans, les demandes d'AVS pour son fils. "J'avais obtenu l'an dernier l'affectation à mi-temps d'un AVS, je n'ai rien vu venir. J'ai écrit à l'inspecteur d'académie, au médiateur de la République, au secrétaire d'Etat chargé de l'égalité des chances, je n'ai rien obtenu du tout !", a déploré M. Sonnet. "Nous avons donc déposé un référé liberté, mercredi, au tribunal administratif pour non-application de la décision de nous accorder un AVS", a-t-il ajouté.

"Plus le temps passe, plus son handicap avance faute d'une vraie prise en charge à l'école. Et après, les autorités nous suggèrent de mettre notre enfant dans des centres spécialisés, alors qu'il ne souffre pas d'un handicap lourd", a-t-il ajouté.

Selon Edouard Rosselet, l'inspecteur d'académie chargé du premier degré à Paris, "deux AVS ont été implantés dans cette école mais ces deux emplois ne sont pas occupés car ces deux personnes ont démissionné, c'est une situation anormale mais pas un défaut de prévoyance". M. Rosselet a précisé qu'il allait "tout de suite

envoyer une personne en remplacement".

Selon Agnès Duguet, responsable du dossier adaptation et scolarisation des élèves handicapés au Snuipp-FSU de Paris, "100 à 150 élèves handicapés se retrouvent dans ce cas dans la capitale et sont contraints de rester à la maison".

Le Monde.fr

[» A la une](#) [» Archives](#) [» Examens](#) [» Carnet](#) [» Météo](#) [» Emploi](#) [» Voyages](#)



Abonnez-vous au Monde.fr - 6€ [visitez Le Monde.fr](#) © Le Monde.fr | [Conditions](#)